

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 : IDENTIFICATION

PRODUIT : Panneau de particules de bois, de fibres à densité moyenne et de fibres de densité élevée, brut et laminé

NOM DU PRODUIT : Tous les produits PB, MDF, HDF, bruts et laminés sauf Nu Green® 2 et Nu Green® zéro

MANUFACTURIER : Uniboard Canada Inc.

ADRESSE : 2540, boulevard Daniel Johnson, bureau 500
Laval, Québec, Canada
H7T 2S3

TÉLÉPHONE : (450) 682-5240

TÉLÉCOPIEUR : (450) 682-0550

DATE PRÉPARÉE/RÉVISÉE : 2010-12-03

SECTION 2 : INGRÉDIENTS DANGEREUX

Dans certaines conditions, les panneaux de particules et de fibres à densité moyenne ou élevée, bruts ou laminés, peuvent émettre des produits chimiques ou dérivés qui pourraient être dangereux pour la santé. Une poussière de bois peut se développer en usinant différents produits de bois.

Composé Chimique	# CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL
Formaldéhyde	50-00-0 < 0,1%	Plafond 0.3 ppm	TWA 0.75 ppm STEL 2.0 ppm
Poussière de bois	N/A	TWA 5 mg/m ³ (résineux) STEL 10 mg/m ³ (résineux) STEL 1 mg/m ³ (hêtre et chêne)	TWA 5 mg/m ³ (sauf thuya géant) STEL 10 mg/m ³ (sauf thuya géant) STEL 2.5 mg/m ³ (thuya géant)

Les produits Uniboard sont certifiés CARB 2 (California Air Resource Board)

Notes:
 OSHA = Occupational Safety & Health Administration
 ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 PEL = Permissible Exposure Limit
 TWA = Time Weighted Average

TLV = Threshold Limit Value – recommended level
 STEL = Short Term Exposure Limit (15-minutes)
 Plafond = limite d'exposition en milieu de travail

SECTION 3 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

DESCRIPTION	Panneau composite constitué principalement de fibres ou particules de bois collées à l'aide d'une résine à base de formaldéhyde.
POINT D'ÉBULLITION (°C)	N/A
DENSITÉ (eau=1)	Variable mais généralement inférieure à 1.
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg)	N/A
APPARENCE	Beige à brun selon l'essence de bois
ODEUR	Odeur de bois possible
POINT DE CONGÉLATION (°C)	N/A
DENSITÉ DE VAPEUR (air=D)	N/A
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	N/A
TAUX D'ÉVAPORATION	N/A

SECTION 4 : RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR	N/A
AUTO-IGNITION LIMITE D'INFLAMMABILITÉ	218 à 246 ° C
MÉTHODES D'EXTINCTION	La limite inférieure d'inflammabilité des poussières de bois est de 40 g/m ³ d'air.
PROCÉDURES SPÉCIALES D'EXTINCTION	Arroser à l'eau, CO ₂ et sable comme pour feu de bois
FEU ET RISQUES D'EXPLOSION	Aucune. Similaire à feu de bois
	Les panneaux de particules ou de fibres de bois ne présentent pas de risque d'explosion. Par contre, les poussières de bois générées lors du ponçage, découpage ou usinage des panneaux présentent des risques d'explosion si les poussières entrent en contact avec une source d'ignition. La limite inférieure d'inflammabilité des poussières de bois est de 40 g/m ³ d'air selon NFPA (National Fire Protection Association).

SECTION 5 : RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	Stable
CONDITIONS À ÉVITER	Haute humidité et haute température.
INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER)	Les oxydants forts, les acides forts et les bases fortes
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	La décomposition thermique et/ou thermo-oxydante peut produire des vapeurs et gaz toxiques irritants tels que monoxyde de carbone, cyanure d'hydrogène, aldéhydes, alcools et des traces d'acides organiques et de cétone.
RISQUE DE POLYMÉRISATION	Ne se produira pas.

SECTION 6 : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

INDICES ET SYMPTOMES D'EXPOSITION :

1. FORMALDÉHYDE

EXPOSITION AIGUË

Peut causer une irritation de la peau, des yeux et du système respiratoire. Peut provoquer une sensibilité chez les personnes sensibles.

EXPOSITION CHRONIQUE

Les rats exposés à des émissions de formaldéhyde de 14 ppm ont développé un cancer nasal. Des études épidémiologiques sur 26 000 travailleurs par la National Cancer Institute (NCI) démontrent peu d'évidences confirmant un lien entre le formaldéhyde et le cancer. l'Environnemental Protection Agency (EPA) classe le formaldéhyde comme B-1 : Probablement cancérigène pour les humains. Le formaldéhyde est identifié par le International Agency for Research on Cancer (IARC) et le National Toxicology Program (NTP) comme Groupe 2A- probablement cancérigène pour les humains.

2. POUSSIÈRE DE BOIS

EXPOSITION AIGUË

Épiderme : Peut causer une irritation et une sensibilisation. Des dermatites ont été rapportées chez l'humain selon les espèces de bois.

Yeux : Peut causer une irritation au niveau oculaire. Des conjonctivites ont été rapportées chez l'humain selon l'espèce et la source de poussières de bois.

Système respiratoire : L'inhalation de poussière de bois peut irriter les voies respiratoires en causant : dessèchement des muqueuses, éternuements, toux irritante et expectorations. Peut causer des difficultés respiratoires telles que les bronchites, des écoulements nasaux et des obstructions des voies respiratoires (mucus). Peut sensibiliser le système respiratoire et causer de l'asthme.

EXPOSITION CHRONIQUE

Une exposition répétée à la poussière de bois peut causer des symptômes de type asthmatique. Une exposition répétée à certaines espèces de poussière de bois peut déclencher chez certains travailleurs l'apparition des réponses allergiques.

Irritation des voies respiratoires, de la peau et des yeux.

Sensibilisation de la peau et du système respiratoire.

Cancérogénicité : la poussière de bois est classée par l'Agence Internationale de recherche sur le cancer (IARC) comme Groupe 1 : cancérigène chez l'humain (voies nasales). Des carcinomes des voies nasales ont été rapportés chez certains travailleurs de l'industrie du meuble et une augmentation de la maladie de Hodgkin a été rapportée chez des travailleurs d'autres secteurs de la transformation du bois, plus particulièrement dans les usines de sciage.

Mutagénicité : une exposition à la poussière de bois peut causer des transformations des cellules épithéliales des cavités nasales.

**AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION
PROCÉDURES DE PREMIERS
SOINS :****CONDITIONS MÉDICALES**

Problèmes respiratoires ou allergies.

INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur. Si l'irritation persiste et la respiration devient difficile ou une éruption de la peau apparaît, demander l'avis d'un médecin.

YEUX : Transporter la personne à l'extérieur, rincer les yeux à l'eau pour éliminer les poussières de bois. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

ÉPIDERME : Transporter la personne à l'extérieur. Laver la peau avec un savon doux ou rincer abondamment les régions touchées. Si une irritation persiste ou une éruption cutanée apparaît, demander l'avis d'un médecin avant de retourner dans un endroit où il y a présence de poussière de bois.

Les panneaux de particules et de fibres à densité moyenne ou élevée, bruts ou laminés, peuvent générer des poussières de bois lorsque couper, sabler ou usiner. Les poussières de bois sont reconnues comme cancérogène par l'état de la Californie (proposition 65).

SECTION 7 : PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT/FUITE

PRÉCAUTIONS POUR L'ENTREPOSAGE ET LA MANUTENTION :

Assurer une ventilation adéquate pour éviter des concentrations de poussières qui pourraient être plus élevées que les limites fixées à la section 2.

MESURES À PRENDRE POUR DÉVERSEMENTS OU FUITES :

Balayer ou aspirer les déversements de poussière de bois pour récupération ou élimination; éviter de créer des environnements poussiéreux.

MODES D'ÉLIMINATION :

Recycler, valoriser, incinérer ou éliminer par enfouissement conformément avec la législation locale, provinciale, fédérale ou d'état.

SECTION 8 : INFORMATION SUR LA PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE

PROTECTION RESPIRATOIRE :

Éviter l'exposition prolongée ou répétée à la poussière de bois dans l'air.

Utiliser des appareils protecteurs approuvés par la National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) spécialement conçus pour l'exposition aux poussières de bois. Des appareils de protection respiratoire sont nécessaires si les contaminants excèdent les « American Conference of Governmental Industrial Hygienists – Threshold Limit Value » (ACGIH –TLV).

VENTILATION :**ÉVACUATION LOCALE**

Aspirer la poussière de bois au cours des opérations de ponçage, découpage et usinage.

MÉCANIQUE

Une bonne ventilation est suggérée pour maintenir les concentrations de formaldéhyde et de poussières de bois inférieures aux ACGIH-TLV.

PROTECTION OCULAIRE

Porter des lunettes de sécurité dans un environnement poussiéreux.

RENONCIATIONS

Les données contenues dans cette fiche signalétique ont été compilées d'après des sources d'information qu'Uniboard Canada Inc. considère comme étant fiables. Ces données sont reproduites avec la plus

grande exactitude possible et sont, au meilleur de la connaissance de la compagnie, les plus à jour au moment de la révision. Cependant, Uniboard Canada Inc. décline toute responsabilité, implicite ou explicite, concernant l'état complet ou l'exactitude des informations reproduites. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'y appliquer les normes et les règlements locaux, provinciaux, fédéraux ou d'état concernant ces produits. Il est aussi de la responsabilité de l'acheteur de rechercher et de comprendre les méthodes sécuritaires d'entreposage, de manutention et d'élimination de ces produits et de leurs résidus.

REGISTRE DES MODIFICATIONS

# DE RÉVISION	DATE	RAISONS DU CHANGEMENT	PAR
1	20 mai 2008	Mise à jour pour nouveau produit	Richard Lépine
2	3 décembre 2010	Fusion de fiches	Pierre-André Gignac